

DEPUIS 1966...



L'Explosif

SYNDICAT NATIONAL DES
PRODUITS CHIMIQUES DE
VALLEYFIELD - CSN



Syndicat National
des Produits Chimiques
de Valleyfield
CSN

ÉDITION
MARS 2026

Éditorial syndical

Santé-sécurité : quand le gros bon sens devient un acte militant

Dans chaque milieu de travail, la santé et la sécurité, qu'elles soient physiques ou psychologiques, ne devraient jamais être un luxe ni une faveur accordée quand ça adonne. Pourtant, encore aujourd'hui, il faut parfois rappeler l'évidence : un travailleur en santé, ce n'est pas un caprice syndical, c'est la base. La base... comme des lunettes sur le nez, ou un esprit sain dans un environnement qui ne rend pas fou.

Pour notre syndicat, la santé-sécurité n'est pas un slogan accroché au mur entre deux affiches jaunies. C'est un principe fondamental, un pilier de notre action collective. Parce que non, se blesser, s'épuiser ou finir drainer mentalement ne fait pas partie de la description de tâches même en petits caractères.

Il est aussi important de le dire clairement : le syndicat n'est pas contre le changement par principe, contrairement à certains mythes tenaces. Lorsque l'employeur fait l'effort d'implanter des nouveautés, et que ces changements visent réellement à améliorer notre bien-être, nous savons reconnaître le progrès. Nous ne sommes pas allergiques aux nouvelles idées, seulement à celles qui ne sentent pas la rose... ou l'improvisation.

Un changement peut être une avancée. Mais un changement imposé sans réflexion, sans consultation et sans considération humaine, ça, c'est juste un vieux problème avec un emballage neuf. Et ça, l'histoire nous a appris à le reconnaître assez vite.

Justement, l'histoire syndicale nous offre un rappel très concret avec la Commission d'enquête présidée par le juge René Beaudry en 1983, à la suite des graves événements survenus à l'usine Expro de Salaberry-de-Valleyfield. Cette commission n'a pas été déclenchée par excès de prudence, mais bien parce que les conditions de travail avaient atteint un niveau de danger inacceptable. Résultat : environ 80 % des revendications syndicales ont été reconnues comme fondées, et la compagnie, tout comme les instances responsables, a été sévèrement critiquée pour leur gestion déficiente de la santé-sécurité.

Autrement dit, quand les travailleurs disaient « ça ne marche pas », ce n'était pas une opinion, c'était un fait. Et quand ils demandaient des améliorations, comme une meilleure ventilation, des systèmes d'alarme ou une réduction des quotas de production, ils ne cherchaient pas le confort... ils cherchaient à rentrer chez eux en un seul morceau.

Dans cette lutte, Marc Laviolette a joué un rôle majeur. Ancien dirigeant syndical à Expro et plus tard président de la CSN, il a incarné une vision claire : la santé et la sécurité ne sont jamais négociables. Son engagement rappelait constamment que la productivité ne vaut rien si elle se fait au détriment de la vie humaine. Une idée simple, presque banale... et pourtant trop souvent oubliée quand les chiffres prennent toute la place.



Ces combats nous rappellent une chose essentielle : la prévention vaut toujours mieux que l'indemnisation. Personne ne rêve d'un chèque après un accident. Ce que les travailleurs veulent, c'est ne pas avoir besoin de ce chèque. La vraie victoire syndicale, c'est l'accident qui n'arrive pas, le burn-out qui est évité, le climat de travail qui ne brise pas les gens à petit feu.

De nos jours, les dangers ont changé de visage. Aux risques physiques se sont ajoutés les risques psychosociaux qui sont désormais reconnus : surcharge de travail, pression constante, stress chronique, harcèlement, climat toxique. Et non, ce n'est pas « dans la tête », c'est dans la réalité quotidienne. Un esprit épuisé est aussi vulnérable qu'un corps exposé, même si ça ne se voit pas sur un rapport d'incident.

C'est pourquoi notre syndicat demeurera vigilant, ouvert, mais exigeant. Ouvert aux solutions qui améliorent réellement les choses. Exigeant lorsque ces solutions oublient l'humain au profit de la vitesse, du rendement ou du fameux « on a toujours fait ça comme ça ».

Car au final, un travail digne est un travail sécuritaire, physiquement et psychologiquement. Et si défendre, ça fait de nous des empêcheurs de tourner en rond... alors tant mieux. Mieux vaut empêcher un accident que gérer ses conséquences.

Votre exécutif

Élections à venir

Délégué-es en santé-sécurité



À compter du mois d'avril, après les élections au comité exécutif, des élections auront lieu afin de pourvoir les postes de délégué-es en santé-sécurité dans plusieurs départements. Ces postes jouent un rôle essentiel : ils sont au cœur de la prévention, de la protection des travailleurs et travailleuses et de l'amélioration continue de nos milieux de travail.

Le syndicat encourage fortement les membres à s'impliquer dans cette démarche démocratique. S'engager comme délégué ou déléguée en santé-sécurité, c'est faire une réelle différence, autant pour soi que pour ses collègues.

Nous souhaitons également encourager tout particulièrement les femmes à prendre part activement à la vie syndicale. Leur présence, leur expérience et leur point de vue sont indispensables pour assurer une représentation juste, diversifiée et forte au sein de nos instances.

Toutes les personnes intéressées à poser leur candidature sont invitées à venir donner leur nom au bureau syndical lorsque le moment opportun sera annoncé. Votre implication est une force pour le syndicat et pour l'ensemble des travailleurs et travailleuses.



Ensemble, continuons de bâtir des milieux de travail plus sécuritaires et plus solidaires.



Bilan global

(2024, étant le dernier disponible sur le site de la CNESST)

Lésions professionnelles recensées : 107 124 (incluant accidents et maladies professionnelles) soit une baisse d'environ 6 % comparée à 2023.

- Accidents du travail : 96 721
- Maladies professionnelles : 10 403

Décès liés au travail : 246 personnes perdues dans l'année.

- Décès par accident : 74
- Décès par maladie professionnelle : 172

Ce total représente une augmentation de 36 décès comparé à 2023. 

Tendances préoccupantes

Malgré la baisse des lésions globales, le nombre de décès augmente, notamment ceux causés par maladies professionnelles. Les maladies professionnelles constituent une grande partie des décès ($\approx 70\%$).

Journée de commémoration

Le 28 avril est souligné chaque année au Québec comme le Jour de deuil des personnes blessées ou décédées au travail, rappelant l'importance des mesures de prévention.

Autres points importants

Les secteurs avec des risques psychosociaux (stress, violence) montrent des hausses notables des lésions liées au stress et à la violence au travail (statistiques 2024 disponibles dans les publications CNESST).

CNESST

Le Québec est souvent cité dans des comparaisons provinciales comme ayant un taux élevé de réclamations d'accidents avec arrêt de travail au Canada !



Testons nos connaissances...



Mettons nos connaissances en action !

En santé et sécurité, il ne suffit pas de deviner : il faut réfléchir, analyser et se positionner. Devant chaque affirmation, prenez un instant pour évaluer les risques, vos droits et vos responsabilités, puis choisissez : vrai ou faux ?

L'objectif n'est pas seulement d'avoir la bonne réponse, mais de renforcer notre vigilance au quotidien.

Alors, êtes-vous prêt à relever le défi et à prouver que la sécurité, ce n'est pas du hasard... mais du savoir ?



1. L'employeur a l'obligation légale d'identifier, corriger et contrôler les risques présents dans le milieu de travail.

VRAI

FAUX

VRAI (C'est l'un des fondements de la Loi sur la santé et la sécurité du travail.)

2. Un travailleur peut refuser d'exécuter un travail dangereux sans craindre de représailles.

VRAI

FAUX

VRAI (Le droit de refus est protégé par la loi, tant que la situation présente un danger réel.)

3. La santé-sécurité concerne uniquement les accidents physiques visibles.

VRAI

FAUX

FAUX (La CNESST reconnaît aussi les risques psychosociaux : stress, harcèlement, surcharge de travail, etc.)

4. Le port des équipements de protection individuelle (ÉPI) est une responsabilité partagée entre l'employeur et le travailleur.

VRAI

FAUX

VRAI (L'employeur doit les fournir et le travailleur doit les utiliser correctement.)

5. Un accident sans blessure n'a pas besoin d'être déclaré.

VRAI

FAUX

FAUX (Les incidents et « presque-accidents » doivent être signalés pour prévenir des événements plus graves.)

6. La CNESST intervient seulement après un accident grave.

VRAI

FAUX

FAUX (Elle agit aussi en prévention, inspection, formation et accompagnement.)

7. Un comité de santé et sécurité permet aux travailleurs d'avoir leur mot à dire sur les mesures de prévention.

VRAI

FAUX

VRAI (La participation des travailleurs est un principe central de la loi.)

8. Un travailleur blessé au travail peut avoir droit à une indemnité de remplacement du revenu.

VRAI

FAUX

VRAI (Selon les conditions prévues par la CNESST.)

9. La pression pour « aller plus vite » ne peut jamais être considérée comme un risque en santé-sécurité.

VRAI

FAUX

FAUX (La pression, la fatigue et la surcharge de travail sont des risques reconnus.)

10. Améliorer la santé-sécurité est un obstacle à la productivité.

VRAI

FAUX

FAUX (Un milieu de travail sécuritaire réduit les absences, les blessures et améliore la performance globale.)

Votre directeur en santé-sécurité

Présentation d'Éric Girouard

Lorsque je suis arrivé au bureau, j'avais une idée bien simple en tête : revenir aux valeurs de base.

Pour moi, la santé-sécurité, ça commence par soi-même. Ça part de chacune et chacun d'entre nous. On peut bien avoir les plus beaux programmes, les plus belles affiches et les plus grosses réunions... si, individuellement, on ne prend pas nos responsabilités, ça ne tiendra pas la route. Il faut se conscientiser, s'éduquer, se former, puis adopter les bons comportements, jour après jour. Le respect des procédures, pour moi, ce n'est pas négociable. Il y a une raison pourquoi c'est écrit noir sur blanc dans le manuel. On ne fait pas ça pour le fun. On ne coupe pas les coins ronds parce que « ça a toujours marché comme ça ». Est-ce qu'il y a des procédures qui doivent être mises à jour ? Oui. Et ça aussi, c'est normal. La santé-sécurité, c'est un processus continu. Ça évolue, puis ça doit évoluer avec la réalité de l'usine.

Je crois profondément que la formation et l'information sont essentielles. Il faut donner de la bonne information à nos gens, claire, précise, accessible. Peu importe le sujet. Les formations qu'on reçoit doivent être de qualité, collées sur les enjeux actuels et sur les vrais dangers qu'on vit ici, à l'usine.

Et il est important de mentionner qu'il n'y a pas de mauvaises questions quand on parle de santé et de sécurité. Il n'y a pas de mauvais moment pour lever la main. Si on n'est pas sûr d'avoir compris, si la formation n'est pas claire, si quelque chose nous chicote, on a le droit et même le devoir de le dire.

Je me définis moi-même comme un chialeux... mais un chialeux constructif. Je crois que c'est sain de questionner. Il faut normaliser ça, le questionnement en santé-sécurité. On ne doit pas tout prendre pour du « cash », quand on a un doute, on doit le clarifier. Poser des questions, ce n'est pas déranger. Ce n'est pas être fatigant. C'est être responsable.

Vous savez, je suis quelqu'un de protecteur de nature. Je vous le dis franchement : je vais me battre pour vous autres. Je vais m'efforcer d'être un leader positif dans les projets qu'on va entreprendre, mais surtout, je veux amener un réel changement.

Comme vous pouvez vous en douter, il y a beaucoup de travail sur la table. Des dossiers de moisissure aux nouveaux ÉPI, en passant par les avis de changement, le suivi et la participation aux CPSST... Le poste de directeur en santé-sécurité, c'est une chaise très sollicitée. C'est un rôle exigeant. On doit être une référence. On doit se tenir à jour. On doit questionner.



Pour la prochaine année, nous continuerons à talonner la compagnie sur tous nos dossiers. Mais ça ne se fera pas tout seul. Ça va se faire ensemble. N'hésitez pas à venir me voir. Je vais prendre le temps de vous écouter et de répondre pleinement à vos questions.

Parce que la santé et la sécurité, ça nous concerne tous. Et ça commence par chacun de nous.



1987 – NON au travail qui tue

En 2026, plus que jamais...

En 1987, nous avons élevé un monument à la mémoire des nôtres. Pas pour embellir un mur ni pour tourner la page.

Mais pour graver dans le bois et dans nos consciences une vérité brutale : le travail ne doit jamais coûter la vie. Sculptée par Jean-Louis Courteau, cette œuvre rend hommage aux travailleuses et travailleurs de l'usine de Saint-Timothée tombés au combat du quotidien.

Depuis le début des opérations en 1941, trop de noms se sont ajoutés à la liste. Derrière chaque chiffre, il y a une famille brisée, des collègues marqués à jamais, une communauté qui n'oublie pas.

Inaugurée le 23 octobre 1987 par Luc Laberge, alors président du Conseil central des syndicats nationaux du Sud-Ouest québécois (aujourd'hui le Conseil central de la Montérégie – CSN), cette sculpture n'est pas qu'un souvenir : elle est un engagement.

Un engagement clair et sans compromis :

- Le droit de rentrer chez soi sain et sauf n'est pas négociable.
- La santé et la sécurité ne sont pas des privilèges, mais des droits fondamentaux.
- Aucune production, aucun échéancier, aucun profit ne vaut une vie humaine.

Financée par la solidarité syndicale et la campagne « Non au travail qui tue », cette œuvre est née de notre mobilisation collective. Elle rappelle que chaque gain en santé-sécurité a été arraché par la lutte, par l'unité et par le courage. Aujourd'hui encore, elle nous interpelle. Tant qu'un accident grave surviendra, qu'un employeur minimisera un risque ou qu'un travailleur ou une travailleuse hésitera à dénoncer une situation dangereuse.

Nous serons debout. Se souvenir, c'est honorer. Revendiquer, c'est protéger. Lutter, c'est aimer les nôtres assez fort pour refuser l'inacceptable. **Non au travail qui tue.**

Hier. Aujourd'hui. Demain.



L'enquête Beaudry

Qu'est-ce que c'est ?

De 1977 à 1983, une dizaine d'incidents grave (feux, déflagrations, intoxication...) sont survenus, plusieurs employés de la compagnie « Les produits chimiques Expro inc. » sont décédés ou ont été gravement blessés.

Le 2 mars 1983, un décret (358-83) fut créé concernant la constitution d'une commission d'enquête sur les conditions de santé et de sécurité des établissements d'Expro. Le mandat était de déterminer et d'enquêter sur les causes des événements survenus depuis 1977. Il s'agit de l'une des trois commissions qui ont marqué l'histoire de la CSST au Québec (devenue maintenant la CNESST. Voici deux extraits de l'enquête Beaudry :

« La main-d'œuvre est formée de 550 salariés environ, dont une centaine sont préposés à l'entretien. Au mois de janvier 1983, 65 % des salariés avaient moins de 5 ans de service. »

« Une réduction du nombre de cadres administratifs, une embauche massive de 300 travailleurs en 1978, la détérioration des installations, un climat de conflit entre le syndicat (qui refuse la législation nouvelle en matière de santé-sécurité au travail) et l'entreprise, une trop grande mobilité interne de la main-d'œuvre, un taux d'absentéisme élevé sont autant de facteurs pouvant expliquer ce taux élevé d'accidents. »

Présentement on revit le même contexte d'embauche et le problème de transfert de connaissances. Depuis 2019, plus de 150 employés syndiqués ou non furent embauchés et beaucoup de notre expertise quitte l'usine pour une retraite bien méritée. Pour les nouveaux, la job peut paraître bizarre avec toutes ces formations et procédures particulières que nous, les plus anciens, considérons normal et essentiel. C'est suite aux recommandations de la commission Beaudry que sont nées ces procédures.

Malheureusement, l'histoire s'est répétée et a marqué tout le monde de l'usine, sans exception. Pour éviter de revivre un autre événement de ce genre, il faut absolument que tout le monde mette la main à la pâte. Personne ne doit s'abstenir de poser des questions ou s'empêcher de soulever des points relatifs à la santé et à la sécurité. Le rapport de la commission étant public, tout le monde peut le consulter. Il est disponible sur le web et nous en avons des copies au bureau si vous voulez le consulter, il traite de sujet qui sont encore bien d'actualité.

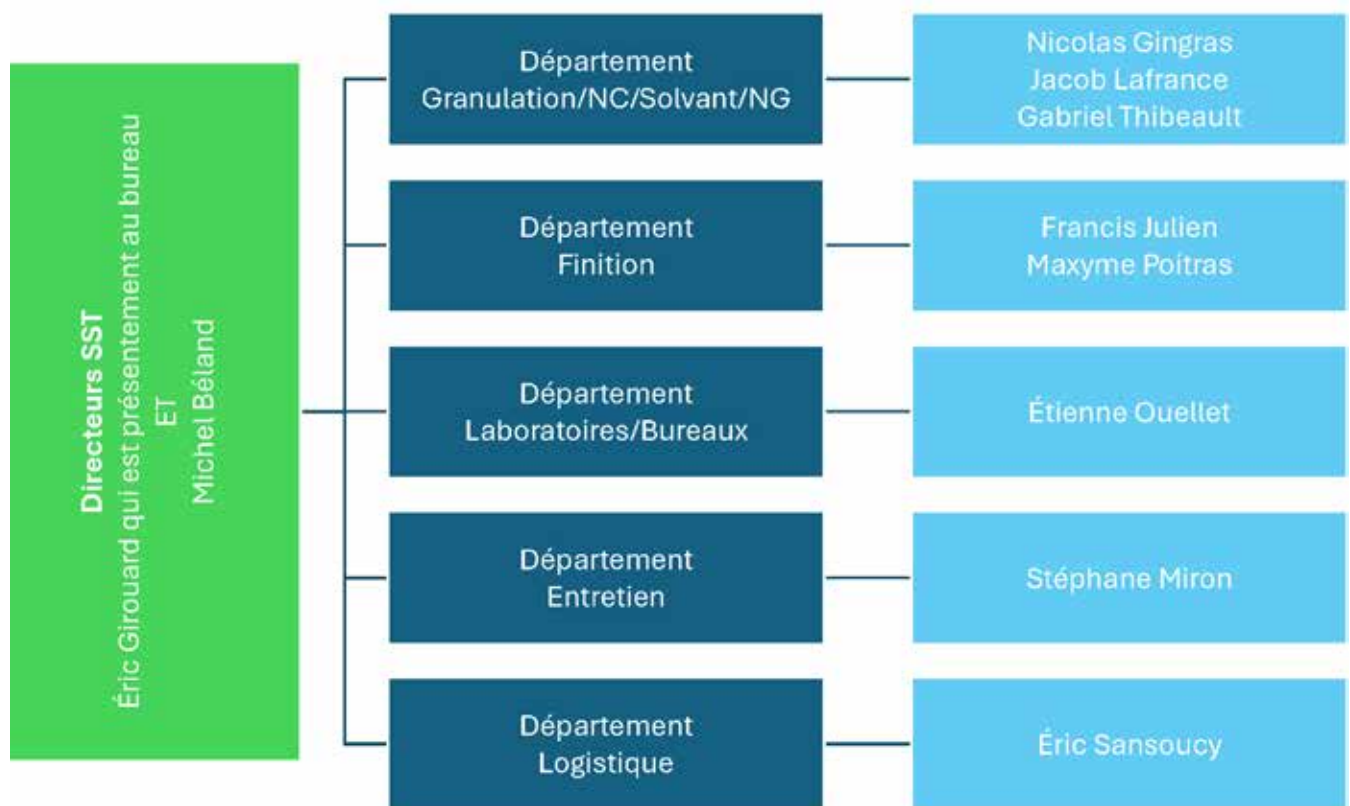
Le comité paritaire en santé-sécurité

Un levier concret pour protéger le monde



Un comité paritaire en santé-sécurité, ce n'est pas une formalité ni une réunion de plus à l'horaire. C'est un outil essentiel, reconnu par la loi, qui permet aux travailleuses et aux travailleurs d'avoir une vraie voix sur les enjeux de santé et de sécurité dans leur milieu de travail.

Paritaire signifie que le comité est composé à parts égales de représentants des travailleurs (directeur en SST et ses délégués) et de représentants de l'employeur. Cette égalité n'est pas symbolique : elle garantit que les décisions, les analyses et les recommandations tiennent compte de la réalité du terrain, pas seulement des impératifs de production.



Son rôle

Le comité paritaire a pour mission principale de prévenir les accidents, les maladies professionnelles et les risques psychosociaux.



Concrètement, il sert à :

- Identifier les dangers présents dans le milieu de travail
- Analyser les accidents et les incidents pour éviter qu'ils se reproduisent
- Proposer des mesures correctives réalistes et efficaces
- Participer à l'amélioration des méthodes de travail et des équipements
- Promouvoir une culture de prévention, autant physique que psychologique

Ce comité n'est pas là pour blâmer, mais pour corriger, améliorer et protéger.

Ce que ça change concrètement

Un comité paritaire qui fonctionne bien, ça se voit et ça se ressent :

- Moins d'accidents et de blessures
- Des correctifs appliqués plus rapidement
- Une meilleure circulation de l'information entre le terrain et la direction
- Des travailleuses et travailleurs écoutés et impliqués
- Un climat de travail plus sécuritaire et plus sain

C'est aussi un espace où le syndicat peut agir en amont, avant qu'un problème devienne grave, plutôt que de réagir une fois le dommage fait.

Un outil qui doit demeurer vivant

Un comité paritaire n'est efficace que s'il est actif, respecté et soutenu. Il doit être pris au sérieux par l'employeur, mais aussi par les membres, qui peuvent y faire remonter leurs préoccupations, leurs idées et leur vécu.

La santé et la sécurité, ce n'est pas une contrainte : c'est une responsabilité collective et se doit d'être la priorité de tous et toutes.

Et le comité paritaire en est l'un des piliers les plus concrets.

On peut pas lui reprocher d'essayer !



! DANGER !

**NE PAS
ENTRER**



Mot mystère

6 lettres

I	E	G	A	S	S	A	N	E	D	A	C
C	N	E	S	S	T	N	A	G	A	Z	H
P	O	V	I	P	E	C	N	E	G	R	U
S	R	I	A	C	C	I	D	E	N	T	T
S	M	G	B	L	E	S	S	U	R	E	E
T	E	I	R	R	I	S	Q	U	E	I	R
S	S	L	I	E	U	D	N	O	I	N	U
P	R	E	V	E	N	T	I	O	N	Q	L
U	O	G	E	N	Q	U	E	T	E	S	U
B	R	U	I	T	N	O	I	S	E	L	R
N	O	I	T	C	E	P	S	N	I	E	B
F	O	R	M	A	T	I	O	N	L	O	I

Mots à trouver :

Accident
Blessure
Bruit
Brûlure
Cadenassage
Chute
Cnesst
Cpsst

Égo
Enquêtes
Epi
Formation
Gants
Gaz
Inspection
Invalidité

Lésion
Lieu
Normes
Prévention
Union
Urgence
Vigile



Saurez-vous repérer tout ce qui cloche?

Le jeu des erreurs



Au premier coup d'œil, l'image pourrait presque faire sourire.

Un chantier animé, des travailleurs bien occupés, un chat avec des lunettes de sécurité (oui oui)... et pourtant, plus on regarde, plus on se rend compte que quelque chose ne tourne pas rond. En fait, presque tout cloche.



Un travailleur perd l'équilibre au sommet d'une échelle mal positionnée. Un autre fait jaillir des étincelles en meulant... directement sur un baril identifié inflammable. Un collègue soulève une boîte de 100 kg à bout de bras, pendant qu'un panneau lui rappelle pourtant de soulever avec les genoux. Ironique, non ?

Ajoutez à cela des outils qui traînent au sol, une flamme nue à proximité de matières dangereuses, des équipements de protection absents ou mal utilisés, et même un travailleur en combinaison protectrice qui mange tranquillement un beigne tout en consultant son téléphone dans une zone à risque. Sans oublier les animaux qui se promènent librement sur le chantier... On est loin des bonnes pratiques en santé et sécurité !

Cette image est volontairement exagérée, mais elle illustre une réalité bien connue : les risques sont souvent sous nos yeux, banalisés par l'habitude ou la routine. La SST, ce n'est pas qu'une affaire de règlements affichés sur un mur, c'est surtout une question de vigilance collective et de respect des règles, chaque jour.

Et vous, combien de situations dangereuses avez-vous repérées ? Venez remplir le coupon-réponse au bureau du syndicat avant le 1^{er} avril 2026 et courez la chance de gagner un certificat-cadeau de **100 \$** d'essence.

Parce qu'en santé-sécurité, mieux vaut repérer les dangers... avant qu'ils ne nous sautent au visage.



La santé-sécurité, c'est du sérieux !
Coupon-réponse – Tirage du certificat-cadeau

J'ai repéré _____ situations dangereuses.

Nom : _____

Matricule : _____

Téléphone : _____

Syndicat national des produits chimiques de Valleyfield – CSN

Pour nous joindre
450 377-7823 ♦ snpcv@gd-ots.com
www.snpcv.com
Facebook : Groupe privé

